

Préoccupations du Canada en matière d'énergie

13.1

La scène internationale

13.1.1

De plus en plus on se préoccupe à l'échelle mondiale des disponibilités énergétiques futures, par suite de l'accroissement de la demande ces dernières années et de la dépendance vis-à-vis du pétrole du Moyen-Orient.

Le besoin d'une action concertée de la part des principaux pays industrialisés a été fortement souligné à une réunion de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) présidée par le ministre canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources en octobre 1977. Il a été conclu que «dès le début des années 80, les ressources en pétrole et autres formes d'énergie ne suffiraient pas à satisfaire les besoins mondiaux». Pour appuyer la nécessité de mesures énergiques, le Canada s'est engagé à limiter ses importations de pétrole en 1985 au tiers de ses besoins ou à 127 190 mètres cubes (800,000 barils) par jour, suivant la quantité la moins élevée.

L'un des objectifs adoptés pour les pays membres de l'AIE a été de maintenir le niveau maximal des importations totales de pétrole à 4.1 millions de mètres cubes (26 millions de barils) par jour en 1985 et de consolider les politiques énergétiques nationales à l'appui de cet objectif. Douze principes ont été formulés pour servir de guides dans l'application de mesures nationales.

Au début de 1976, l'AIE a adopté un programme de coopération à long terme destiné à promouvoir la conservation de l'énergie, à accélérer la mise en valeur d'autres sources, à promouvoir la recherche et le développement et à réduire les obstacles sur les plans législatif et administratif. Le Canada participe à ce programme, ainsi qu'à de nombreux accords de coopération en matière de recherche et développement. On s'attendait à ce qu'il participe en 1978 au premier essai à échelle véritable du programme de répartition du pétrole en cas d'urgence de l'AIE.

Dans les questions internationales relatives à l'énergie, l'adhésion à des organismes internationaux comme les Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ainsi que la participation à des conférences comme celle de 1976-77 sur la coopération économique internationale, dont le Canada assurait la co-présidence, et celle sur l'évaluation internationale du cycle des combustibles nucléaires, servent de cadre à l'activité canadienne.

La Conférence sur la coopération économique internationale, où le Canada a joué un rôle actif dans les commissions de l'énergie et du développement, s'est terminée au milieu de 1977 et a produit des résultats mitigés. Aucune entente n'a été conclue dans les domaines importants de l'aide à l'allègement de la dette des pays en voie de développement, de la protection du pouvoir d'achat des pays en voie de développement producteurs de pétrole, de la stabilisation des prix des produits et des mesures d'aide à l'industrie des pays en voie de développement. Toutefois, on s'est mis d'accord sur l'établissement d'un programme international de coopération et de développement en matière d'énergie en vue de faciliter à tous les pays le passage à une nouvelle économie énergétique à mesure que les disponibilités en hydrocarbures classiques provenant du pétrole s'épuisent.

La discussion et la consultation sur les nouveaux problèmes mondiaux en matière d'énergie se poursuivent à l'échelle internationale, notamment dans le cadre des Nations Unies, où le Canada travaille activement à promouvoir la coopération internationale dans la transition vers de nouvelles sources d'énergie, la stabilisation des disponibilités et des prix, l'application de mesures de conservation et l'aide au financement de l'exploration, de la recherche et du développement.

La liste des pays d'où le Canada importe du pétrole, avec indication du volume et de la valeur, figure au tableau 13.1.